

Extrait du procès-verbal

Comité Syndical du 25 juin 2025
(Salle des Commissions- Sélestat)
Seconde convocation

⇒ Membres en exercice : 51
⇒ Présents ou remplacés : 08

⇒ Membres titulaires absents - excusés : 43
⇒ Procurations : 0

FINANCES

1. Décision Modificative n° 1

Rapport présenté par Monsieur Patrick Barbier, Président

I. RAPPORT.

Depuis le vote du budget primitif, le 13 février 2025, certains ajustements de crédits sont nécessaires.

Ne disposant pas de crédits suffisants à l'intérieur d'un même chapitre ou d'une même opération, il convient d'établir des réajustements de crédits entre les différents chapitres existants afin de faire face aux dépenses non prévues.

Ces modifications portent sur le Chapitres 011 : Les charges à caractère générale du budget général afin d'inscrire les dépenses liées à l'adoption d'une convention de prestation de service avec l'association Alter Alsace Energie d'un montant de 25 000 €.

Des modifications sont également apportées au Chapitre 74 : Les Dotations [...] participations afin de permettre le versement d'une subvention de la Communauté de Communes de Sélestat et territoires d'un montant de 400 280,71 €.

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité syndical,

Sur avis favorable du Bureau syndical du 2 juin 2025

Vu l'article L 1612 -11 du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du Comité syndical du PETR Sélestat-Alsace centrale en date du 13 février 2025 portant adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2025

Considérant la nécessité d'apporter des modifications au budget primitif afin de procéder à l'inscriptions de dépenses et de recettes nouvelles

De se prononcer sur ces dispositions,

DE VOTER les virements de crédits ci-après concernant l'exercice budgétaire 2025,

1) BUDGET GENERAL

SECTION REELLE DU BUDGET GENERAL

Les opérations réelles ont un impact direct sur la trésorerie. Il s'agit d'encaissements et décaissements effectifs

Les dépenses de fonctionnement du budget général

Chapitre 011 : Les charges à caractère générale

➤ Adoption d'une convention de prestation de service avec l'association Alter Alsace Energie pour assurer la continuité de l'Espace Conseil France Renov'

Le PETR Sélestat Alsace centrale porte un espace conseil France Rénov', un service public gratuit qui conseille dans le domaine de la maîtrise de l'énergie pour les particuliers.

La conseillère sera en congé maternité du 15 août au 15 décembre 2025 (dates prévisionnelles) et envisage de prolonger son absence à l'issue de son congé maternité.

Une prestation de conseil et d'accompagnement sera mise en place entre l'association Alter Alsace Énergies (AAE) et le PETR Sélestat Alsace centrale, afin que les conseillers France Rénov' d'AAE assurent la continuité du service de l'ECFR en l'absence de la conseillère.

Il convient de réaffecter les crédits consacrés au financement de la prestation de service proposé par Alter Alsace énergie initialement prévu sur les frais de personnels du PETR (article 6216) vers l'article 611.

Article D 611 « Contrats [...] services »	+ 25 000 €
Fonction 510 « Services communs »	
Antenne EIE PETR	
Chapitre 011 « Charges à caractère général »	

Article D 6216 « Personnel [...] rattachement »	- 25 000 €
Fonction 510 « Services communs »	
Antenne EIE PETR	
Chapitre 012 « charges de personnels »	

2) BUDGET ANNEXE MOBILITE

SECTION REELLE DU BUDGET ANNEXE MOBILITE

Les opérations réelles ont un impact direct sur la trésorerie. Il s'agit d'encaissements et décaissements effectifs

Les recettes de fonctionnement du budget annexe « mobilité »

Chapitre 74 : Les Dotations [...] participations »

➤ Versement d'une participation de la Communauté de Communes de Sélestat vers le budget annexe « mobilité » PETR Sélestat Alsace Centrale

Le versement mobilité sur 11 mois, ainsi que la perception bien inférieure de ce versement par rapport aux prévisions, nous contraint à mettre en place une subvention pour équilibrer la situation.

Article R 734 « Versement mobilité »	- 400 280,71 €
Chapitre 73 « Impôts et taxes »	

Article R 7478 « Frais [...] recherches »	+ 400 280,71 €
Chapitre 74 « Dotations [...] participations »	

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à	Sens du vote
BARBIER Patrick	PRESENT		POUR
Communauté de Communes de SELESTAT			
Titulaires			
ADONETH Luc	EXCUSE		
ANDREA Charles	EXCUSE		
DELSART Patrick	EXCUSE		
DESAINTQUENTIN Philippe	EXCUSE		
DIGEL Denis	EXCUSE		
DUSSOURD Yves	EXCUSE		
ENGEL Robert	PRÉSENT		POUR
HIRTZ Sylvie	EXCUSEE		
HORNBECK Nadège	EXCUSEE		
MUHR Virginie	EXCUSEE		
RISCH Claude	EXCUSE		
SCHALLER Claude	PRÉSENT		POUR
SCHEIBLING Philippe	EXCUSE		
SCHEUER Tania	EXCUSEE		
SCHLEIFER Christian	EXCUSE		
SOHLER Olivier	PRÉSENT		POUR
WIRA Michel	EXCUSE		
WOTLING Philippe	EXCUSE		
Suppléants			
CLAVER Michèle	EXCUSE		
GAUDIN Bertrand	EXCUSE		
HOLZMANN Yves	EXCUSE		
MORIS Olivier	EXCUSE		
OBERLE Fabienne	EXCUSEE		
RENAUDET Michel	EXCUSE		
Communauté de Communes de la Valle de Villé			
Titulaires			
BUHL Patrick	EXCUSE		
ESCHRICH Emmanuel	EXCUSE		
JANUS Serge	PRÉSENT		POUR
MEYER Alain	PRÉSENT		POUR
PIELA Jean-Pierre	EXCUSE		
PFANN Lionel	EXCUSE		
SCHMITT Bernard	EXCUSE		
UHLERICH Marie-Odile	EXCUSE		
WALSPURGER Yvette	EXCUSEE		
Suppléants			
DAVID Joffrey	EXCUSE		
DUCORDEAUX Marie-Line	EXCUSEE		
DEBAUCHEZ Gérard	EXCUSE		
HAESSLER Christian	EXCUSE		
HOULNE Monique	EXCUSE		
KRAUTH Alexandre	EXCUSE		
MANGEOLLE Abel	EXCUSE		
MULLER André	EXCUSE		
WITZ Jean-Marc	EXCUSE		

Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim**Titulaires**

BUTSCHA Michel	EXCUSE		
FOISSIER Sébastien	EXCUSE		
GREIGERT Catherine	EXCUSEE		
JEHL Alex	EXCUSE		
KEMPF Denise	EXCUSEE		
KLIPFEL Martin	EXCUSE		
KLOTZ Mathieu	EXCUSE		
KNOBLOCH Christophe	EXCUSE		
LAUFFENBURGER Mathieu	EXCUSE		
MEMHELD Christian	EXCUSE		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	EXCUSE		
SCHWEIN Noël	EXCUSE		
SCHWOERER Sébastien	EXCUSE		
VOEGELI Jean-Michel	EXCUSE		
VOGEL Camille	EXCUSEE		
BERGER Mickaël	EXCUSE		
BLATZ François	EXCUSE		
GRISS Vincent	EXCUSE		
ROHMER Clément	EXCUSE		
NEEFF Anne Marie	EXCUSEE		
ULRICH Anne-Lise	EXCUSEE		

Communauté de Communes du Val d'Argent**Titulaires**

BURRUS Jean-Marc	PRÉSENT		POUR
FRECHARD Jean-Luc	EXCUSE		
FREYBURGER Eric	EXCUSE		
GOETTELMANN Thomas	EXCUSE		
HESTIN Noëllie	PRÉSENT		POUR
ORSATI Régine	EXCUSE		
PETIT Denis	EXCUSE		
ROUSSEL Nathalie	EXCUSE		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			08

Pour extrait conforme,
Sélestat, le 26 juin 2025

Le secrétaire de Séance
Robert ENGEL

Le Président,
Patrick BARBIER
p/d la Directeur Générale des Services,
Philippe STEEGER

Mise en ligne le 02/07/2025

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet du PETR Sélestat Alsace Centrale, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de STRASBOURG (31 Avenue de la Paix - 67000 Strasbourg) ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.